

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU VAR

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES ARRÊTES DU MAIRE**

**COMMUNE DE SEILLONS SOURCE D'ARGENS**

**ARRÊTE PORTANT INTERDICTION DE STATIONNER  
Place GABRIEL PÉRI**

**N° 211**

*Le Maire de la Commune de SEILLONS SOURCE D'ARGENS (VAR),*

*VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;*

*Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;*

*CONSIDÉRANT une manifestation « FORUM des ASSOCIATIONS » lieu-dit Place Gabriel Péri qui se déroulera le 08 septembre 2024.*

**ARRETE**

*ARTICLE 1 : En raison d'une manifestation « FORUM des ASSOCIATIONS » lieu-dit Place Gabriel Péri qui se déroulera le 08 septembre 2024.*

*La circulation se fera à double sens « Rue du Château » et la réglementation du sens interdit sera momentanément suspendue le 08 septembre 2024.*

*ARTICLE 3 : Les contrevenants au présent arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.*

*ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :*  
*- Monsieur le Policier Municipal.*

*ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera Publié par affichage.*

*Fait en Mairie, le 27 aout 2024.*

**LE MAIRE**  
**Stéphane ARNAUD**

**LE MAIRE CERTIFIE SOUS SA RESPONSABILITÉ  
LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE CET ACTE  
INFORME QUE LE PRÉSENT ARRÊTE  
PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCÈS  
DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DANS UN DÉLAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE  
LA PRÉSENTE NOTIFICATION**

